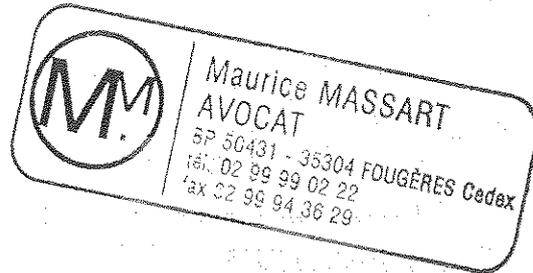




Cooperl Arc Atlantique

siège social : rue de la Jeannale - BP 60328 - 22403 LAMBALLE Cédex
Tél. 02.96.30.70.00 - Fax 02.96.34.77.58
www.cooperl.com



Lamballe, le 26 août 2011

Madame, Monsieur, Cher(e) adhérent(e),

Vous connaissez depuis longtemps notre position sur l'interprofession porcine Inaporc qui pourrait être une instance très utile mais dont nous dénonçons le mode de fonctionnement, le coût et surtout l'inefficacité.

Plutôt que s'attaquer avec énergie aux problèmes de fond de notre production (distorsions de concurrence, relance du VPF, absence d'encadrement des promotions en grande distribution, etc.), l'interprofession Inaporc dépense chaque année plus de 8 millions d'euros en actions diverses dont la plus grande partie nous apparaît totalement inutile : voyages institutionnels à l'étranger, étude de marché par de prestigieux cabinets parisiens, contribution au financement d'organismes semi-publics divers, etc.

Depuis son origine, nous l'avons contestée et par différents jugements avons obtenu le remboursement d'une partie des cotisations injustement prélevées. En effet, jusqu'au 08 décembre 2008, Inaporc n'avait pas été notifiée à Bruxelles, ses prélèvements n'étaient donc pas légaux.

Jusqu'à cette date, et hormis pour deux périodes s'étendant du 1^{er} mars 2004 au 4 juillet 2004 puis du 6 juin 2005 au 4 décembre 2007, Cooperl Arc Atlantique n'a pas prélevé les CVO auprès de ses adhérents et les a payées sur ses fonds propres. Suite à un arrêt de cassation en date du 4 décembre 2007, Inaporc a été contrainte de rembourser la coopérative.

Sur les périodes au cours desquelles les CVO Inaporc vous ont été prélevées, il nous est possible de demander le remboursement de la même manière. Pour ce qui vous concerne personnellement, les montants qui, si nous gagnons en justice, vous seraient dus sont les suivants :

- Du 1^{er} mars 2004 au 4 juillet 2004 : ...
- Du 6 juin 2005 au 4 décembre 2007 : ...
- Total** ...

Pour que notre plainte aboutisse, Cooperl Arc Atlantique a besoin d'un mandat écrit de la part de chacun d'entre vous. Pour cela, vous devez nous retourner au plus vite le mandat d'agir ci-joint. Le texte doit être daté et signé et est à retourner au service juridique de Cooperl Arc Atlantique (*enveloppe retour ci-jointe*).

Dès que le remboursement aura été obtenu, ces sommes vous seront immédiatement créditées.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Cher(e) adhérent(e), à l'expression de nos salutations respectueuses.

Le Président,
Guy DARTOIS

Le Directeur Général,
Emmanuel COMMAULT

**Mandat donné à Cooperl Arc Atlantique pour agir en restitution des sommes
indûment prélevées par l'interprofession INAPORC**

Je soussigné, Monsieur ou Madame.....
gérant de la société
demeurant.....

exerçant la profession d'agriculteur donne expressément mandat et tout pouvoir à Cooperl Arc
Atlantique, coopérative dont je suis adhérent, de :

- demander en justice la restitution des CVO irrégulièrement perçues à mon égard par
l'Interprofession Nationale Porcine (Inaporc), soit la somme de :
- demander en justice le rejet de toutes les demandes, fins et prétentions de l'interprofession Inaporc
relativement à ce contentieux CVO.

Je donne mon accord à ce que Cooperl Arc Atlantique mette sur un compte spécial les sommes
prélevées par elle au titre des CVO et qu'elle n'aurait pas encore versées à Inaporc ainsi que les
sommes déjà restituées par Inaporc et de ne pas verser l'ensemble de ces sommes à Inaporc le temps
que le contentieux relatif à ces CVO soit définitivement tranché par les tribunaux compétents.

Enfin, je confirme et je ratifie expressément ces mêmes actes réalisés par le passé par Cooperl Arc
Atlantique et antérieurement par Cooperl Hunaudaye et par l'Union de l'Arc Atlantique ARCA,
entités aujourd'hui fusionnées au sein de Cooperl Arc Atlantique, relatifs à ce contentieux CVO
avec Inaporc pour lesquels j'avais donné tacitement mon accord et au sujet desquels je reconnais
avoir été régulièrement informé par Cooperl Arc Atlantique par le biais de circulaires.

Fait à, le

Signature

